

Compte rendu
original
S. Remadia

2MR PRODUCTIONS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 Euros

Siège social : 160, Chemin de la Madrague Ville
13015 Marseille

RCS : Marseille 814 141 255

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2025 STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'actionnaire unique de la SASU 2MR PRODUCTIONS, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est situé 160, Chemin de la Madrague Ville, 13015 Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° Marseille 814 141 255, s'est réuni audit siège le trente et un mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures sur la convocation qui lui a été adressée individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception le 15 mars 2025 conformément aux dispositions statutaires.

L'Assemblée est présidée par Madame Sonia REMADIA née MAMERI.

La présidente constate qu'est présent :

- Madame Sonia REMADIA née MAMERI, propriétaire de 100 actions, numérotées de 1 à 100.

La présidente déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

RS

L'actionnaire unique peut prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- l'accusée de réception de la lettre de convocation,
- le rapport de gestion de la Présidence sur l'exercice écoulé,
- le rapport de la Présidente sur les conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

La présidente indique que ces documents ont été adressés à l'actionnaire unique quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion de la Présidence sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- approbation de ces comptes et quitus à la présidence de sa gestion,
- affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- approbation des conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- approbation de la rémunération de la Présidente au titre de l'exercice 2024.

Puis elle donne lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, la présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'Assemblée Générale déclare les approuver et donne à la Présidente quitus de sa Présidence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

YBS

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit un bénéfice de, 7 125Euros, de la manière suivante :

- réserves disponibles : 7 125 Euros

Après cette affectation, les réserves disponibles qui s'élevaient 10 983 Euros s'élèveront à 18 108 Euros lors de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

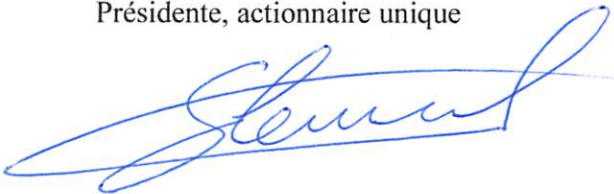
L'Assemblée Générale approuve la rémunération nette de Madame Sonia REMADIA née MAMERI, Présidente, au titre de l'exercice 2024, soit 0 Euro.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la Présidente et actionnaire unique dont le nom suit :

- Madame Sonia REMADIA née MAMERI,
Présidente, actionnaire unique



2MR PRODUCTIONS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 Euros

Siège social : 160, Chemin de la Madrague Ville

13015 Marseille

RCS : Marseille 814 141 255

Comptes Annuels Simplifiés
Exercice Du 01/01/2024 Au 31/12/2024

- Bilan
- Compte de résultat

Confirmer
la original
Confirmer

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 07

Formulaire obligatoire (article 102
septies A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		2MR PRODUCTION		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		160 CH DE LA MADRAGUE VILLE		13015	MARSEILLE	
SIRET		8 1 4 1 4 1 2 5 5 0 0 0 3 8				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				31 12 2024		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net		
		1	2	3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	6 219 016	5 219	1 000	
	Immobilisations corporelles *	028	8 825 030	7 321	1 504	
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
Total I (5)		044	15 044 048	12 540	2 504	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	8 102 070	8 102	
		Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	13 021 086	13 021		
	Charges constatées d'avance *	092	094			
	Total II	096	21 123 098	21 123		
Total général (I + II)		110	36 167 112	12 540	23 628	
PASSIF				Exercice N	NET	
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1 000		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	100		
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	132	10 983		
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	7 125		
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I	142	19 208			
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	25		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	2 941	172	4 254	
	Comptes courants d'associés		173	140		
	Autres dettes		175			
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	4 420			
Total général (I + II + III)		180	23 628			
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SASU ZMR PRODUCTION** Néant ☐ * Exercice N clos le **31 12 2024**

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires Services * }		215 217	214 218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitations reçues			226			
	Autres produits			230			
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	38 915		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stocks (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240			
	Autres charges externes * (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	422	244			
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39-1-2°, al 3 du CGI)	255		254			
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260		262			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	30 101			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							
			270	8 814			
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294			
				58			
Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) * dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) * }		347 348		300			
				318			
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306			
				1 313			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							
				310			
				7 125			
			312	7 125	314		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324	1 313			
	Divers* dont intérêts excédentaires des opes-cts d'associés	247					
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	330	318		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) * 249)			251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
					997		
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987	342		
			JEI (44 sexes A)	989			
	ZRD (44 tredecies) *	127	ZRR (44 quindécies)	138			
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies) *	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) – art.44 quindécies A *	181			
	ZFANG (44 quaterdecies) *	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	BUD (44 sexdecies) *	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) *	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					352	8 756	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					370	8 756	372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD